



REGLEMENT PARTICULIER

ETAPE INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

LES CHATEAUX CATHARES 29 et 30 MAI 2021

Article 1 :

Le Moto Club Sommiérois organise du **samedi 29 mai 2021** au **dimanche 30 mai 2021** à **NARBONNE PLAGÉ (Aude)**, une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée «Les châteaux cathares » ouvert aux licenciés FFM ou non. Lieu de rendez-vous
Centre de Vacances AVEA LA POSTE - Chemin de la falaise - 11100 NARBONNE PLAGÉ.

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, français ou étrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Article 3 :

Pour participer et être classé au championnat de France FFM, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2021, ainsi que son carnet de pointage.

Article 4 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir du vendredi 28 mai 2021 de 18h à 19h30 et le samedi 29 mai 2021 de 8h à 8h45 au CENTRE AVEA LA POSTE NARBONNE PLAGÉ. La balade débutera le samedi 29 mai 2021 à **9h00 précises**.

Article 5 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 6 :

La participation pour la balade est fixée à **85 € par personne + 10 € pour les non-licenciés** (une nuitée et inscription avant le 15 mai): Attention **nombre limité à 50 personnes**

Le tarif inclus

- L'hébergement, du samedi soir en chambre double ou collective draps fournis,
- Les serviettes de toilettes sont fournies,
- Le repas du samedi midi,
- Le repas du soir avec vin,
- L'accès à la piscine (Pensez à apporter votre maillot de bain : short interdit)
- Le petit déjeuner en libre-service,
- Le repas du dimanche midi à 12h30.

et

- Un cadeau souvenir





Possibilité d'arrivée le vendredi 28 mai 2021 à partir de 16 h avec supplément de 40 euros par personne comprenant l'hébergement et le repas du vendredi soir, le petit déjeuner du samedi matin.

Article 7 :

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case "balade" le dimanche midi.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le dimanche MIDI ne pourra être validé.

Article 8 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2021 et être adressées à la commission Tourisme.

Article 9 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation. En revanche le MCS s'engage à détruire les chèques d'inscription si annulation pour cause COVID (fermeture des restaurants et hébergements)

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui viendraient à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

Article 11 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le 15 mai 2021 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Article 12 :

La balade est **limitée à 50 personnes**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (Cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 13 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 14 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 15 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Le Moto-Club Sommiérois est couvert par une police d'assurance responsabilité civile auprès de Gras Savoye par le biais de son affiliation à la FFM.





Article 16 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre CENTRE DE VACANCES AVEA LA POSTE NARBONNE PLAGE et à se conformer aux directives des organisateurs.

Montant de l'inscription :

Jusqu'au 15 mai :

85 € par personne + 10 € pour les non licenciés pour une nuitée

125€ par personne + 10€ pour les non licenciés pour deux nuitées

Après le 15 mai

110 € par personne + 10 € pour les non licenciés pour une nuitée

150€ par personne + 10€ pour les non licenciés pour deux nuitées

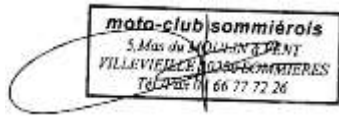
Chèque à l'ordre de MC SOMMIEROIS - 5 Mas du Moulin à vent - 30250 VILLEVIELLE

IBAN CLUB. FR76 1348 5008 0008 9124 6437 341 BIC CEPAFRPP348

Visa club

Visa LMOC

Visa FFM



Le 13/04/2021
PO/ Bernard Boillot

AS





LES CHATEAUX CATHARES 29 et 30 MAI 2021
INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE
BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVoyer AVANT LE 15 MAI 2021
MOTO CLUB SOMMIEROIS 5 MAS DU MOULIN A VENT 30250 VILLEVEILLE
Marie line PRIMARD ml.primard@free.fr 06 89 88 18 66

MOTO CLUB.....

LIGUE.....

Votre adresse mail Votre n° tél.....

	NOM PRENOM	PILOTE	PASSAGER	N° LICENCE	VENDREDI	SAMEDI-DIMANCHE
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Montant de l'inscription :

Jusqu'au 15 mai : 85 € par personne + 10 € pour les non licenciés pour une nuitée _____ * _____ = _____
 125€ par personne + 10€ pour les non licenciés pour deux nuitées _____ * _____ = _____
 Après le 15 mai : 110 € par personne + 10 € pour les non licenciés pour une nuitée _____ * _____ = _____
 150€ par personne + 10€ pour les non licenciés pour deux nuitées _____ * _____ = _____

} Total général =

CHEQUE A L'ORDRE DU MOTO CLUB SOMMIEROIS

IBAN FR76 1348 5008 0008 9124 6437 341

BIC CEPAFRPP 348

LIEU DE RENDEZ VOUS:

CENTRE DE VACANCES AVEA LA POSTE - CHEMIN DE LA FALAISE - 11100 NARBONNE PLAGE

PLACES LIMITEES A 50 PARTICIPANTS NE TARDEZ PAS POSSIBILITE D'ARRIVER LE VENDREDI 28 MAI 2021
EN RESPECTANT LES GESTES BARRIERES MASQUES ET GEL HYDROALCOOLIQUE

